



**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Public Works Government Services Canada- Bid  
Receiving / Réception des soumissions  
189 Prince William Street  
Room 405  
Saint John  
New Brunswick  
E2L 2B9

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

Toutes questions doivent être soumise par écrit à l'agente de contrat, Janine Donovan: Courriel - janine.donovan@tpsgc.gc.ca ou no. de fax (506) 636-4376.

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Public Works Government Services Canada- Bid  
Receiving / Réception des soumissions  
189 Prince William Street  
Room 405  
Saint John  
New Bruns  
E2L 2B9

<b>Title - Sujet</b> Exterior Wall Cladding - NDB, NB	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> EC015-171535/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 002
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> R.051357.001	<b>Date</b> 2016-10-26
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$PWB-020-3969	
<b>File No. - N° de dossier</b> PWB-6-39100 (020)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2016-11-16</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Atlantic Daylight Saving Time ADT	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Donovan, Janine PWB	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> pwb020
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (506) 636-5347 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (506) 636-4376
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

Cette modification à l'invitation numéro deux (2) est soumise pour inclure l'addenda numéro 2 suivant.

La modification qui suie apportée aux documents de soumission entre en vigueur dès maintenant.  
L'addenda fera partie des documents de contrat.

Toutes autres conditions ne changent pas.

Addenda 2.

Le présent addenda comprend :

16 détails: A301, A801, A802, A804, A805, A806, A807, A808, A809, A810, A811, A812, A813, A814, A815, A816.

1 dessin: A3.11 – Démolition : Ensemble de cornières d'appui de tablette

## 1. PROLONGATION

Veillez prendre avis que la date limite de réception des soumissions dû le 2 novembre 2016 est reportée à **14h00 le 16 novembre 2016.**

## 2. QUESTIONS ET CLARIFICATIONS

1. Confirmer si aucune mise en service n'est requise de la part du fabricant pour le système de contrôle d'accès de la porte avec CCTV?

**Réponse :** *Référence Général: La mise en service des caméras CCTV, des lecteurs de carte, etc., existants enlevés et réinstallés devra être effectuée pour confirmer que les systèmes sont entièrement fonctionnels et fonctionnent adéquatement.*

2. Dessin E1.1 – Note spécifique : Est-ce que l'article 6 relève de la Div. 26?

**Réponse :** *Référence Dessin E1.1 – Note spécifique # 6: Comme il est aussi indiqué sur les dessins d'architecture et de mécanique, le couvercle en acier existant doit être enlevé et modifié pour accommoder les changements apportés aux canalisations de mazout qui entrent dans le bâtiment. Ce ne sont pas des travaux qui relèvent du corps de métier d'électricité, mais ils sont indiqués sur les dessins d'électricité aux fins d'information.*

3. Dessin E1.1 – Légende : Est-ce que le conduit voix/données est requis à l'emplacement de la connexion du mobilier modulaire tel qu'indiqué dans la légende (habituellement des colonnettes de service PAC sont utilisées)?

**Réponse :** *Référence Dessin E1.1 – Légende: Le conduit de données n'est pas requis selon la légende. Tout le câblage de données/voix relève de SPC (Services partagés Canada) et est acheminé dans le mobilier des postes de travail dans les colonnettes PAC et dans les chemins de câbles existants fournis par SPC.*

4. Pouvez-vous clarifier l'installation des prises de courant pour le mobilier modulaire – Dessin E3.0?

**Réponse :** *Référence Dessin E3.0, Détail 4 : L'emplacement de toutes les prises de courant des postes de travail est indiqué à titre d'information seulement. (Information qui sera utilisée par le fournisseur du mobilier et par SPC.) L'Entrepreneur doit effectuer tous les raccordements électriques au haut des colonnettes PAC, au-dessus du plafond, à l'emplacement des boîtes de jonction du réseau de circuits électriques existants.*

5. Est-ce que toutes les prises de courant à l'emplacement du mobilier sont fournies avec le mobilier et sont câblées à l'avance jusqu'à l'extrémité des colonnettes PAC et qu'ensuite la Div. 26 raccorde les terminaisons de l'extrémité des colonnettes PAC aux circuits existants? Confirmer si les colonnettes PAC (connexion du mobilier modulaire) sont fournies par des tiers.

**Réponse :** Référence Dessin E3.0, détail 4 / Dessin E3.1, détail 5 :

- .1 Les prises de courant doivent être câblées à l'avance et intégrées dans le mobilier modulaire. Les colonnettes PAC doivent être fournies par des tiers (comme faisant partie du contrat de mobilier). L'entrepreneur en électricité doit effectuer toutes les connexions d'alimentation au haut des colonnettes PAC, au-dessus du plafond, à l'emplacement des boîtes de jonction du réseau de circuits électriques existants.
- .2 SPC est responsable de la fourniture, de l'installation et des terminaisons de tout le câblage de voix/données. Tous les emplacements et les quantités des descentes voix/données des postes de travail sont indiqués à titre d'information seulement. (Information qui sera utilisée par le fournisseur du mobilier et par SPC.)

6. Dessin E2.2, détail 2 : Pour installer les conduits encastrés dans le mur, il faudra faire une fente dans le mur de fondation et une petite excavation sera requise. Est-ce que ces travaux seront effectués par l'Entrepreneur général? La barrière de la route devra probablement être fermée – est-ce qu'il y a une procédure spécifique à ce sujet?

**Réponse :** Référence Dessin E2.2, détail 2: Il ne sera pas nécessaire de buriner ou de faire une fente dans le mur de fondation à l'emplacement des conduits en surface qui alimentent la barrière du stationnement à distance. À mesure que le nouveau revêtement mural sera installé, les conduits seront déplacés (c.-à-d. dissimulés) à l'intérieur de l'ensemble mural. Des coudes à grande courbe à la partie supérieure seront nécessaires avec des boîtes de tirage dans le vide du plafond. Coordonner l'arrêt de l'alimentation de la barrière électrique avec le Représentant du Ministère. La partie inférieure du détail 2 montrant les conduits dans la fondation en béton ne montre pas les conditions réelles existantes – ces conduits sont en surface.

7. Référence élévation ouest au quadrillé 5 (dessin n° 6/A3.10), le mur au quadrillé 6/H-G n'a pas de fenêtres W02 d'indiqué tandis que pour l'élévation ouest (dessin 2/A3.8) le mur au quadrillé H-G montre trois (3) fenêtres W02. Pouvez-vous confirmer si celles-ci sont incluses et si oui donneront un total de 45 unités W02.

**Réponse :** Oui le dessin des élévations 2/A3.8 est exact – il y a trois (3) fenêtres W02 sur le mur au quadrillé H-6. Nous allons corriger le dessin des élévations 6/A3.10 par addenda. En effet, la quantité totale de fenêtres W02 changerait en conséquence; mais prendre note que les quantités de fenêtres indiquées sur les dessins sont données à titre d'information générale seulement et que les soumissionnaires ont la responsabilité de confirmer les quantités réelles.

8. Référence à la Section 08 51 13 – Fenêtres en aluminium, sous-section 2.3.1, indique que le profil des montants pour les éléments verticaux et horizontaux auront une dimension nominale de 63,5mm x 190mm (7-1/2 po) (hors tout avec un chaperon de 19mm). Selon les détails indiqués sur le dessin A8.9, la profondeur totale du montant est de 178mm. Pouvez-vous confirmer la profondeur totale à utiliser? **Réponse :** La profondeur totale du cadre de fenêtre doit être conforme aux détails, soit  $\pm 178$  mm. La phrase dans le devis sera révisée par addenda.

9. Référence à la Section 08 51 13 – Fenêtres en aluminium, sous-section 3.5, mentionne des essais sur place selon les normes ASTM E1105 et AAMA 501. Pouvez-vous confirmer qui sera responsable d'assumer les frais de ces essais et les frais de reprise des essais en cas de non-conformité? Pouvez-vous préciser l'essai particulier requis selon AAMA 501 pour l'établissement du coût?

**Réponse :** Les essais décrits à la sous-section 3.5 sont indiqués à titre d'information pour les soumissionnaires. Les coûts pour les essais par un laboratoire indépendant qui sont effectués à la discrétion du Représentant du Ministère seront assumés par celui-ci. Cependant, les coûts pour corriger les défauts et les frais d'essais additionnels par un organisme indépendant pour vérifier les corrections apportées à l'ouvrage sont la responsabilité de l'Entrepreneur.

10. Pouvez-vous préciser si les couleurs des panneaux ont été sélectionnées pour le présent projet? Le devis présente aussi deux finis différents pour les panneaux, pouvez-vous préciser quels panneaux ont un fini clair anodisé et quels ont un fini PVDF?

**Réponse :** *Oui les couleurs ont été sélectionnées. Tel qu'indiqué à la Section 07 42 43, Para. 2.4, il y aura 5 couleurs spéciales et les pastilles de couleurs seront fournies au soumissionnaire sélectionné à une date ultérieure. Toutes les couleurs auront un fini PVDF. La Section du devis sera révisée par addenda pour enlever la référence au fini clair anodisé.*

11. Relativement au système de peinture est-ce que le nouvel acier de construction est considéré comme étant à l'intérieur ou à l'extérieur?

**Réponse :** *Le nouvel acier de construction est considéré comme à l'extérieur.*

12. Sur le dessin S24, détail 24G/S24, le détail de la plaque d'assise montre 4 trous et il est mentionné dans la description de mettre 6 tiges filetées de 16mm... ? Lequel est exact?

**Réponse :** *Le nombre de tiges filetées pour le Détail de plaque d'assise 24G est 4. La note anglaise est exacte. Réviser la note française et remplacez le 6 par un 4.*

### 3. DEVIS

#### 1. SECTION 07 42 43 – PANNEAUX COMPOSITES EN MÉTAL POUR FAÇADES

- .1 Supprimer le paragraphe 2.3 – Finis anodisés.

### 4. DESSINS

#### DESSINS D'ARCHITECTURE :

1. Ajouter le **DESSIN D'ARCHITECTURE A3.11 – DÉMOLITION : CORNIÈRES D'APPUI DE TABLETTES** (ci-joint).

2. Ajouter les dessins de détails d'architecture A301, A801, A802, A804 - A816 inclusivement (ci-joints).

#### 3. **DESSIN A3.1 – DÉMOLITION DE L'ÉLÉVATION SUD**

##### Légende des notes sur la démolition :

- .1 Ajouter la phrase suivante à la note n° 1 : « Voir également le dessin A3.11 pour l'emplacement des cornières d'appui de tablettes continues en acier et des supports en profilés de charpente creux. »
- .2 Réviser la note n° 2 ainsi : « Enlever les fenêtres à bâti en aluminium et les garnitures, les seuils et les solins métalliques connexes. Enlever les cornières d'appui de tablettes continues en acier et les supports en profilés de charpente creux au-dessus de toutes les fenêtres et aux murs en maçonnerie, selon les indications sur les dessins. Pour l'étendue complète des travaux d'enlèvement à l'emplacement des fenêtres et des autres ouvertures existantes, se reporter aux coupes murales concernant la démolition et aux détails portant sur la démolition ainsi qu'aux détails et aux dessins de démolition de la structure. »
- .3 Réviser la note n° 4 ainsi : « Enlever les louveres des installations mécaniques, y compris les panneaux d'obturation existants ainsi que les garnitures, les seuils et les solins connexes. Enlever les cornières d'appui de tablettes continues en acier et les supports en profilés de charpente creux au-dessus des louveres de la construction hors-toit, selon les indications sur les dessins. Pour l'étendue complète des travaux d'enlèvement, se reporter aux coupes murales visant la démolition et aux détails de démolition ainsi qu'aux détails et aux dessins relatifs à la démolition de la structure. Coordonner les travaux en fonction des indications sur les dessins de mécanique. »

---

**4. DESSIN 3/A3.3 – DÉMOLITION : COUPES MURALES TYPES****Notes sur la démolition – Coupes murales :**

- .1 Réviser la note C ainsi : « Enlever les cornières d'appui de tablettes continues en acier et les supports en profilés de charpente creux à l'emplacement du linteau de fenêtre. Voir le dessin A3.11 et les détails et dessins de structure. »
- .2 Réviser la note G ainsi : « Enlever les cornières d'appui de tablettes continues en acier et les supports en profilés de charpente creux à l'emplacement des murs en maçonnerie continus. Voir le dessin A3.11 et les détails et dessins de structure. »
- .3 Ajouter la phrase suivante à la note J : « Enlever les cornières d'appui de tablettes continues en acier et les supports en profilés de charpente creux au haut du louvre. Voir le dessin A3.11 et les détails et dessins de structure. »

**5. DESSIN A3.3, DÉTAIL 2 – ÉLÉVATION OUEST**

Réviser l'élévation du mur ouest au quadrillé 6/H-G pour inclure 3 fenêtres W02.

**6. DESSIN A3.5, DÉTAIL 5 – ÉLÉVATION AU LA LIGNE D'AXE 5**

Réviser l'élévation du mur ouest au quadrillé 6/H-G pour inclure 3 fenêtres W02. Se reporter au nouveau détail A301 (ci-joint).

**7. DESSIN A3.10, DÉTAIL 6 – ÉLÉVATION AU LA LIGNE D'AXE 5**

Réviser l'élévation du mur ouest au quadrillé 6/H-G pour inclure 3 fenêtres W02. Se reporter au nouveau détail A301 (ci-joint).

**8. DESSIN A8.3 – COUPES MURALES****.1 DÉTAIL 1/A8.3 – AUVENT À L'ENTRÉE NORD**

- .1 Modifier les colonnes de l'auvent nord aux lignes d'implantation « J/6 » et « J/5 » afin d'enlever l'appui en blocs de béton qui entoure les colonnes. Voir le nouveau détail A801.
- .2 Remplacer le renvoi au détail 3/A8.7 par un renvoi à « A804 » au point de rencontre de la toiture.
- .3 Ajouter les renvois A808, A811 et A816 au détail en coupe.

**.2 DÉTAIL 2/A8.3 – AUVENT À L'ENTRÉE SUD**

- .1 Modifier les colonnes de l'auvent sud aux lignes d'implantation « A/6 » et « A/7 » afin d'enlever l'appui en blocs de béton qui entoure les colonnes sur la façade extérieure seulement. Voir le nouveau détail A802.
- .2 Remplacer le renvoi au détail 4/A8.9 par un renvoi à « A806 » au point de rencontre de la toiture.
- .3 Ajouter les renvois « A810 » et « A812 » au détail en coupe.

- 
9. **DESSIN A8.4 – DÉTAILS DE LA COUPE, NOTES SUR LA DÉMOLITION ET NOTES SUR LES NOUVEAUX TRAVAUX**
- .1 **NOTES SUR LA DÉMOLITION :**
- .1 Modifier la note sur la démolition n° 5 ainsi : « Enlever les blocs de béton existants, les accessoires de maçonnerie ainsi que toutes les attaches à la structure existante. ».
- .2 Modifier la note sur la démolition n° 21 ainsi : « Conserver l'isolant projeté existant. ».
- .2 **NOTES SUR LES NOUVEAUX TRAVAUX :**
- .1 Modifier la note sur les nouveaux travaux n° 11 ainsi : « Tailler/couper l'isolant projeté existant selon les exigences pour tenir compte des nouveaux éléments de structure. ».
10. **DESSIN A8.7 – DÉTAILS EN COUPE : DÉMOLITION ET NOUVEAUX TRAVAUX**
- .1 **DÉTAIL 3/A8.7 – CORNICHE DE L'AUVENT NORD (INSTALLATION TYPE) :**
- .1 Sur le détail de « **DÉMOLITION** » : Remplacer la note sur la démolition n° 7 sur le bloc en béton par la note sur la démolition n° 5. (Éclaircissement : enlever l'appui en blocs de béton existant aux colonnes de l'auvent nord).
- .2 Sur le détail au sujet des « **NOUVEAUX TRAVAUX** » : Changer les nouveaux travaux par ce qui est indiqué sur le nouveau détail A804 (ci-joint). Prévoir de nouveaux profilés de construction verticaux en acier « WT » et des cornières horizontales, selon les indications sur les dessins de structure.
11. **DESSIN A8.9 – DÉTAILS EN COUPE : DÉMOLITION ET NOUVEAUX TRAVAUX**
- .1 **DÉTAIL 4/A8.9 – CORNICHE DE L'AUVENT SUD (INSTALLATION TYPE) :**
- .1 Sur le détail de « **DÉMOLITION** » : Changer les travaux de démolition par ce qui est indiqué sur le nouveau détail A805 (ci-joint). Note : enlever l'enceinte des colonnes en blocs de béton (note sur la démolition n° 5) sur la façade extérieure seulement.
- .2 Sur le détail au sujet des « **NOUVEAUX TRAVAUX** » : Changer les nouveaux travaux par ce qui est indiqué sur le détail A806 (ci-joint). Prévoir de nouveaux profilés de construction verticaux en acier « WT » et des cornières horizontales, selon les indications sur les dessins de structure.
12. **DESSIN A8.13 – DÉTAILS DU PLAN : DÉMOLITION ET NOUVEAUX TRAVAUX**
- .1 **DÉTAIL 3/A8.13 – COLONNE À L'AUVENT NORD (INSTALLATION TYPE) :**
- .1 Sur le détail de « **DÉMOLITION** » : Changer les travaux de démolition par ce qui est indiqué sur le nouveau détail A807 (ci-joint) au sujet des colonnes de l'auvent nord.
- .2 Sur le détail au sujet des « **NOUVEAUX TRAVAUX** » : Changer les nouveaux travaux par ce qui est indiqué sur le détail A808 (ci-joint) au sujet des colonnes de l'auvent nord. Prévoir de nouveaux profilés de construction verticaux en acier « WT », des plaques d'appui (illustrées par des lignes tiretées), des cornières d'angles verticales et des cornières horizontales, selon les indications sur les dessins de structure.
13. **DÉTAIL D'ARCHITECTURE A809 – COLONNE À L'AUVENT SUD**
- .1 Voir le nouveau détail A809 (ci-joint) quant aux travaux de démolition pour l'angle extérieur aux lignes « A/7 » et « A/6 » (inversé) qui indique qu'une partie du placage de briques et de l'enceinte des colonnes en blocs de béton doit être enlevée/coupée (sur les façades extérieures seulement, selon les indications) afin de tenir compte des nouveaux ouvrages en acier (voir les exigences en matière de structure).

- 
14. **DÉTAIL D'ARCHITECTURE A810 – COLONNE À L'AUVENT SUD**  
.1 Voir le nouveau détail A810 (ci-joint) pour les nouveaux travaux à l'angle extérieur aux lignes « A/7 » et « A/6 » (inversé) indiquant les nouveaux profilés de construction verticaux en acier « WT », les plaques d'appui (illustrées par des lignes tiretées), les cornières d'angles verticales et les cornières horizontales, selon les indications sur les dessins de structure.
15. **DÉTAIL D'ARCHITECTURE A811 – SOCLE DE COLONNE À L'AUVENT NORD**  
.1 Voir le nouveau détail A811 (ci-joint) pour les nouveaux travaux indiquant les nouveaux profilés de construction verticaux en acier « WT », les plaques d'appui, les cornières d'angles verticales et les cornières horizontales (illustrées par des lignes tiretées), selon les indications sur les dessins de structure.
16. **DÉTAIL D'ARCHITECTURE A812 – SOCLE DE COLONNE À L'AUVENT SUD**  
.1 Voir le nouveau détail A812 (ci-joint) pour les nouveaux travaux indiquant les nouveaux profilés de construction verticaux en acier « WT », les plaques d'appui, les cornières d'angles verticales et les cornières horizontales (illustrées par des lignes tiretées), selon les indications sur les dessins de structure.
17. **DÉTAIL D'ARCHITECTURE A813 – DÉTAIL À LA LIGNE 5/G**  
.1 Voir le nouveau détail A813 (ci-joint) illustrant les travaux de démolition à cet endroit.
18. **DÉTAIL D'ARCHITECTURE A814 – DÉTAIL À LA LIGNE 5/G**  
.1 Voir le nouveau détail A814 (ci-joint) illustrant les nouveaux travaux à cet endroit.
19. **DÉTAIL D'ARCHITECTURE A815 – DÉTAIL À LA LIGNE 6/G**  
.1 Voir le nouveau détail A815 (ci-joint) illustrant les travaux de démolition à cet endroit.
20. **DÉTAIL D'ARCHITECTURE A816 – DÉTAIL À LA LIGNE 6/G**  
.1 Voir le nouveau détail A816 (ci-joint) illustrant les nouveaux travaux à cet endroit.